

AVRIL 2024

© Photo : Marine Hiclet



LI' BURNAL

BULLETIN COMMUNAL DE BURDINNE

VOTRE ADMINISTRATION

POUR MIEUX VOUS SERVIR, VOTRE ADMINISTRATION

VOUS REÇOIT SUR RENDEZ-VOUS

| | |
|-----------------|---|
| Lundi | De 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h00 / <i>Permanence Population jusque 19h00</i> |
| Mardi | Nous travaillons à bureaux fermés |
| Mercredi | De 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h00 |
| Jeudi | De 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h00 |
| Vendredi | De 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 15h30 |

POUR PRENDRE VOS RENDEZ-VOUS :

UTILISEZ NOTRE E-GUICHET !

Pour les services Population, Etat Civil et Urbanisme

CONTACTEZ NOS SERVICES

| | | |
|--|---------------|--|
| Direction Générale - Mme BOLLY Direction | 085/51.97.17 | directiongenerale@burdinne.be |
| Financière - Mme DONJEAN Direction | 085/51.97.35 | gaetanedonjean@msn.com |
| Travaux - Mme PINDEVILLE | 0479/92.08.71 | directiontravaux@burdinne.be |
| Population / Etat Civil - Etrangers | 085/51.97.10 | population@burdinne.be etat-civil@burdinne.be |
| Urbanisme | 085/51.97.15 | urbanisme@burdinne.be |
| Taxes - Cimetières | 085/51.97.28 | finances@burdinne.be |
| Environnement (mercredi et jeudi) | 085/51.97.14 | agentconstatateur@burdinne.be |
| Conseillère en énergie (lundi et mardi) | 085/51.97.36 | energie@burdinne.be |
| Communication/Développement Local | 085/51.97.18 | adl@burdinne.be |
| Accueil Temps Libre | 085/51.97.19 | atl@burdinne.be |
| Coordinatrice Pollec | | pollec@burdinne.be |
| Travailleuse sociale /Plan Habitat Permanent | 085/51.97.17 | planhp@burdinne.be |

POUR VOS DÉMARCHES AUPRÈS DES SERVICES POPULATION

ET ÉTAT CIVIL, UTILISEZ NOTRE E-GUICHET

Facile et rapide, vous pouvez :

- Télécharger gratuitement et presque instantanément vos documents en utilisant une connexion sécurisée (avec votre carte d'identité ou It's me);
- Introduire votre demande de changement d'adresse;
- Faire vos déclarations de vaccination antipoliomyélitique;
- Demander vos nouveaux codes pin et puk;
- Demander votre permis provisoire;

• ...

LE MOT DU BOURGMESTRE

Chères Burdinnoises,
Chers Burdinnois,

Voici venu le « Li Burnal » printannier ! Souvent le printemps est une période qui rend optimiste. Moi, ce qui me rend optimiste aujourd'hui, c'est vous et votre volonté de voir évoluer notre belle commune dans la bonne direction. Il y a quelques semaines déjà, vous avez été plus de 300, soit presque 10% de la population, à répondre à l'enquête portant sur les projets de la CLDR.



C'est un beau succès qui montre à quel point vous avez la volonté de participer aux grandes décisions stratégiques burdinnoises. C'est un beau succès qui montre que nous avons eu raison de nous lancer dans ce défi ambitieux qu'est un plan de développement rural.

Tous ces projets sont des projets pour demain mais certains d'entre eux, peu coûteux et ne nécessitant donc pas de gros subsides vont pouvoir se mettre en place dans des délais très courts...

Si le développement rural est devenu une de nos priorités, les grands défis environnementaux face auxquels nous nous trouvons en sont une autre. Une foule d'idées de projets visant à réduire l'empreinte carbone de et dans notre belle commune sont dans les cartons.

Une des premières actions que nous mettons en place vous concerne et se trouve décrite précisément dans ce journal ... Nous venons de revoir nos primes à la rénovation des bâtiments. Ces primes, cumulées aux primes du SPW, attrayantes pour tous et plus encore pour les revenus les plus faibles doivent vous inciter, doivent nous inciter à investir dans l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments.

Plusieurs actions et projets se mettent petit à petit en place dans notre belle commune mais je vous laisse en découvrir un petit échantillon au travers les pages de ce « Li Burnal ».

Bonne lecture et au plaisir de vous revoir ...

Votre Bourgmestre, Frédéric Bertrand

SOMMAIRE

| | | | |
|------------------|-----|----------------|-------|
| Infos Population | 4-6 | Petite enfance | 10-11 |
| Patrimoine | 7 | Energie | 12-13 |
| Flashback | 8 | Sport | 14 |
| Acteurs Locaux | 9 | Agenda | 15-16 |

INFOS POPULATION

9 JUIN 2024 - DIRECTION LES URNES

1 POUR QUI VOTE-T-ON ?

- Le Parlement Européen
- La Chambre des représentants
- Le Parlement Wallon

2 QUI PEUT VOTER ?

Tous les belges de plus de 18 ans, non déchus du droit de vote.
Attention, pour les élections européennes :

- ! Nouveau ! : Les jeunes âgés de 16 et 17 ans doivent désormais voter, ils recevront une convocation. Ce vote est également obligatoire.
- Les citoyens européens peuvent voter uniquement après avoir demandé leur inscription sur la liste des électeurs. Cette inscription devait être demandée pour le 31 mars 2024.

3 QUE FAIRE EN CAS D'INDISPONIBILITÉ LE JOUR DES ÉLECTIONS ?

- Soit, vous donnez procuration à quelqu'un pour voter à votre place
- Soit, vous transmettez les motifs de votre absence au Juge de paix qui décidera si oui ou non vos raisons sont justifiées (Justice de paix de Huy II, Quai d'Arona 4 à 4500 Huy)

COMMENT DONNER **PROCURATION** ?

Uniquement via le formulaire ad-hoc disponible sur notre site internet ou à l'administration.

- Vous êtes malade ? Le médecin devra compléter et signer votre formulaire (cadre 2)
- Vous êtes en examen ? L'établissement d'enseignement devra compléter et signer votre formulaire de procuration (cadre 2)
- Vous travaillez en tant que salarié ? Votre employeur devra compléter et signer votre formulaire (cadre 2)
- Vous travaillez en tant qu'indépendant ? Présentez-vous à l'administration communale avec votre numéro d'entreprise. Une déclaration sur l'honneur devra être établie.
- Vous êtes en voyage à l'étranger ? Présentez-vous à l'administration communale muni de pièces justificatives (par ex : billet d'avion, preuve de réservation, ...) Si vous ne disposez pas de pièces justificatives suffisantes, une déclaration sur l'honneur pourra être établie.

Le jour des élections :

1. La personne à qui vous avez donné procuration devra d'abord aller voter pour elle-même.
2. Elle devra ensuite se présenter dans votre bureau de vote (veillez à lui faire parvenir votre convocation afin qu'elle sache dans quel bureau de vote se présenter)
3. A cette fin, elle devra être munie de :
 - La procuration
 - Sa propre convocation (avec le cachet prouvant qu'elle a voté)
 - Sa pièce d'identité

COMMENT VOTER ?

Où et quand ?

Vous devrez voter dans le bureau de vote indiqué sur votre convocation. Les bureaux de vote sont ouverts dès 8 heures jusqu'à 14 heures.

Comment voter valablement ?

Après avoir choisi une liste, l'électeur peut, toujours sur cette même liste :

- Emettre son vote dans la case située en tête de la liste (vote de liste)
- Emettre son vote dans la case située en regard du nom d'un ou de plusieurs candidats titulaires figurant sur la liste choisie (votes nominatifs)
- Emettre son vote dans la case située en regard du nom d'un ou de plusieurs candidats titulaires et dans la case située en regard du nom d'un ou de plusieurs candidats suppléants figurant sur la liste choisie (votes nominatifs)
- Emettre son vote dans la case située en regard du nom d'un ou de plusieurs candidats suppléants figurant sur la liste choisie (votes nominatifs).

Si l'électeur a émis un ou plusieurs votes nominatifs, mais qu'il a en même temps émis un vote en tête de la même liste, son vote de tête liste est considéré comme non avenu.

CAMPAGNE DE STÉRILISATION - CHATS ERRANTS

Une nouvelle campagne de stérilisation des chats errants est prévue sur la commune en collaboration avec la SRPA.

Pour mener à bien cette campagne, nous vous invitons à nous signaler la présence de chats errants à proximité de vos domiciles et ce avant le 8 mai.

Comment ? Communiquez nous l'endroit où les chats se trouvent, et mentionner le nombre de chats présents. Par mail à info@burdinne.be ou par téléphone 085/51.97.10

Les cages seront déposées le 14 mai en matinée.



UN COLUMBARIUM POUR LE CIMETIÈRE DE HANNÊCHE

Tout comme les autres villages de la Commune, Hannêche dispose désormais également d'un columbarium dans son cimetière.

Infos auprès de notre service cimetières :
info@burdinne.be ou 085/51.97.28



DON D'ORGANES - FAITES CONNAITRE VOS PRÉFÉRENCES



En Belgique, chaque citoyen est donneur potentiel après son décès, à moins de s'y être opposé explicitement de son vivant. Dans la pratique, les médecins ne prélèvent pas de matériel corporel humain sans autorisation explicite et si le défunt n'a pas fait enregistrer sa volonté, le médecin prendra contact avec les proches. Cependant, la famille n'est pas toujours au courant du souhait du défunt et il est assez délicat d'aborder ce type de situation lors la perte d'un être cher.

Jusqu'à présent, vous pouviez enregistrer votre préférence auprès de votre administration communale, au moyen d'un formulaire. Désormais, il est également possible de remplir votre déclaration de volonté:

- chez votre médecin généraliste
- directement via www.masanté.be



et ce pour plusieurs options distinctes :

- un don d'organes pour transplantation
- un don de matériel corporel humain (cellules et tissus)
- à utiliser pour la transplantation chez un patient qui en a besoin ;
- à utiliser pour la production de médicaments ou de traitements innovants ;
- à utiliser pour la recherche scientifique, par exemple pour mieux identifier la cause d'une affection ou pour trouver de nouveaux traitements

TAXES DÉCHETS MÉNAGERS - RÉDUCTION PERSONNES INCONTINENTES

Nous vous rappelons que selon le règlement communal portant sur la taxe sur les déchets ménagers et assimilés, une réduction est octroyée sur la partie proportionnelle pour les personnes incontinentes.

Pour l'obtenir, vous devez remettre à l'administration communale un certificat médical établi par un médecin attestant de cette incontinence.

Vous pouvez transmettre ce certificat par courrier postal ou par mail à finances@burdinne.be



NEWSLETTER - INSCRIVEZ-VOUS !

Tout savoir sur les activités organisées par votre Administration ?

Nous vous proposons désormais une newsletter ! Celle-ci sera envoyée mensuellement, les mois où il n'y a pas de Li'Burnal.

Vous souhaitez recevoir celle-ci ?

Envoyez nous vos coordonnées à adl@burdinne.be, ou complétez le formulaire en ligne.



PETIT PATRIMOINE

(Re)Découvrez la "Grosse Borne" et la "Chapelle St Pierre" dans les campagnes de Lamontzée



La « Grosse Borne » était située dans les campagnes entre Lamontzée et Vissoul, près de la "Basse Voie", très ancienne chaussée par où passait tout le charroi venant du Hainaut et du Namurois pour se diriger vers le Pays de Liège. Ce chemin a disparu lors des travaux de remembrement en 1997.

Sur la carte de Ferraris (1773), la borne est indiquée sur la frontière entre la Principauté de Liège et le Comté de Namur.

En pierre calcaire de la région, elle mesure 1 m hors du sol et est de forme pyramidale. Un évidement avec trace de fer est visible à son sommet (peut-être ce qu'il reste d'une croix ?).

Quatre initiales sont gravées dans la pierre: "C" sur deux faces, "V" et "M" sur les deux autres faces.

L'endroit est connu comme lieu-dit "Al Grosse Borne" ou "Paye de Dieu" (cette dernière dénomination est vraisemblablement due au fait que l'Zbbaye de la Paix-Dieu à Jehay - Bodegnée possédait une terre à cet endroit).

Risquant de disparaître lors du remembrement de 1997, l'entrepreneur a accepté de la déplacer d'une centaine de mètres, en bordure du nouveau chemin, en respectant les directions gravées sur la pierre, juste à la limite des entités de Burdinne et Braives.

Non loin de ce lieu-dit, vous passerez devant la chapelle et la potale St Pierre.

Cette potale, datant du 19e siècle, a été érigée en pierre calcaire de la région et porte l'inscription «Grand / St/ Pierre / 1832». La chapelle fut, quant à elle, érigée en 1932 par des briquetiers (dont St Pierre est le Patron) de Lamontzée, à l'occasion du centenaire de la potale, Elle a été repeinte et redécorée il y a peu par des paroissiens, et sa porte vous est toujours ouverte. N'hésitez pas à y déposer un petit mot en souvenir de votre passage dans le carnet mis à votre disposition sur l'autel.

De nombreux pèlerins sont venus ici invoquer le Saint, notamment pour la guérison de toutes sortes de fièvres.

SI VOUS PASSEZ PAR-LÀ :

- Quatre initiales figurent sur les faces de la « Grosse borne ». Savez-vous ce qu'elles indiquent ?
 - Prenez une photo insolite lors de votre balade et envoyez la à jpboland2@gmail.com
- La meilleure photo et la réponse à la question paraîtront dans le prochain Li Burnal

Retrouvez toutes les informations sur notre patrimoine sur
www.bibliotheca.burdinne.be

RETOUR SUR LES DERNIERES ACTIVITÉS

UNE PROMENADE AU BORD DE L'EAU



Pour les journées wallonnes de l'eau, nous vous proposons de partir à la découverte du Ry Jean-Jean.

Un parcours qui permettait de le suivre depuis sa source jusqu'à son confluent avec la Burdinale.

Informations historiques, découverte de la nature et moments conviviaux ont rythmé cette belle balade dominicale.

MARS RIME AVEC PROPRETÉ À BURDINNE !

Comme les années précédentes, le mois de mars est le mois de la propreté à Burdinne.

A cette occasion, nous avons décliné différentes actions :

- **Campagne d'affichage** : Ensemble passons à l'action ! Une série de messages rappelant les bonnes pratiques en matière de propreté
- **Semaine sans poubelles dans les écoles de Marneffe** : Au cours de celles-ci, seules les poubelles vertes destinées aux déchets organiques sont restées dans les cours des 2 écoles. Objectif : sensibiliser à la diminution des déchets dans les cartables
- **Grand Ramassage BE Wapp** : Comme chaque année, nous vous avons proposé de ramasser ensemble les déchets au cours d'une matinée. Pour cette activité, les enfants du Conseil Communal se sont joints à nous.



CHASSE AUX OEUFS (D'OR)



C'était une première, cette année nous avons lancé la chasse aux œufs d'or ! 5 œufs ont été cachés dans les 5 villages de la commune et chaque jour, nous vous dévoilions des indices pour les retrouver. Vous avez été très forts ! En 3 jours seulement, les 5 œufs ont tous été trouvés.

Le lundi de Pâques, ce sont 100 petits burdinnois qui ont participé à la désormais traditionnelle chasse aux œufs colorés dans la plaine Luc Gustin de Marneffe.

DÉCOUVREZ NOS ACTEURS LOCAUX



UNE NOUVELLE COUPE DE CHEVEUX ? OU UN PETIT CREUX ?

Sindy et Mélissa, ont décidé de travailler en duo ! Pour les retrouver, c'est à Hannêche que ça se passe !


Nous avons d'un côté Sindy, passionnée par la coiffure depuis de nombreuses années !

Coiffure, maquillage ou encore colorimétrie, Au petit salon, on s'occupe de vous. dans une l'ambiance familiale et cocooning.

Retrouvez Mélissa côté cuisine, en effet, elle vous propose de bons petits plats à emporter.

Vous avez besoin d'un repas pour le mardi, mercredi ou jeudi. C'est Au bien mangé que ça se passe.

☎ 0493/89.19.32

 [Au petit salon](#)
[Au bien mangé](#)



UN BURGER ARTISANAL À DEUX PAS DE CHEZ VOUS

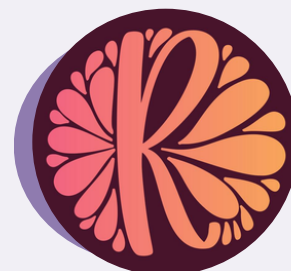
Voilà 3 ans que Jeff s'est lancé avec son Foodtruck afin de vous proposer des burgers artisanaux aussi bons que beaux !

Retrouvez Jeff 3 jours par semaine dans les villages de la commune. Rendez-vous le mercredi à Oteppe, le jeudi à Burdinne et le vendredi à Marneffe, de 18h30 à 21h00.

Récemment afin de répondre aux nouvelles demandes, la carte s'est élargie. Burgers Lovers propose désormais des frites, snacks et boulettes sauce lapin en plus de ses hamburgers.

☎ 0492/94.44.83

 Burgers Lovers by J&V



SOINS ESTHETIQUES ET INFIRMIERS


C'est en 2023 que Barbara décide de se lancer et de vous proposer des soins esthétiques et infirmiers à Oteppe.

La palette de soins qu'elle propose est assez large allant des soins visages classiques, soins anti-âge ou soins de peaux plus spécifiques, comprenant les injections de plasma.

Barbara prend également soin de votre corps avec des traitements contre la cellulite et la peau d'orange. Elle propose aussi l'épilation définitive au laser.

Enfin, après avoir effectué un diagnostic de votre peau, elle pourra vous proposer les produits adéquats pour prendre soin de vous.

☎ 0488/14.35.60

 Renaissance by Barbara

Vous êtes un acteur local ? Vous avez besoin d'un soutien pour votre activité ?

Contactez Marine Hiclet, agent de développement local

085/51.97.18 ou adl@burdinne.be

LES PETITS BURDINNOIS

STAGES DE PRINTEMPS



IL ETAIT UNE FOIS DU 29/04 au 03/05

Un loup, un ours, un chevalier, une princesse, un dragon... il était une fois une semaine de pleine où les petits partiront à la découverte des contes tandis que les grands iront affronter les légendes.



LES JEUX OLYMPIQUES DU 6/05 au 10/05

4 jours, 4 découvertes. Les enfants vont explorer le monde sportif mais pas que... ils profiteront de ce voyage pour découvrir le monde par des jeux, par des recettes culinaires, par des bricolages... Prêts pour le décollage ?

INFOS &

RÉSERVATION

Les réservations se font via le Portail parents du site de la Commune.

https://burdinne.guichet-citoyen.be/portail_parent/



Ecole de Burdinne
rue de la Fontaine, 5 -
Burdinne

Animations de 9h à 16h
Garderie gratuite de 8h à
18h

PAF : 45 € pour les enfants domiciliés à Burdinne ou fréquentant une école de la commune.
(Tarif dégressif 5€ pour les enfants suivants).
60€ pour les enfants non domiciliés et non inscrits dans une des écoles de la commune.
(Tarif dégressif de 10€ pour les enfants suivants)

À LA DÉCOUVERTE DU PARLEMENT AVEC LE CCE

Tu as entre 10 et 18 ans ? Tu souhaites découvrir le Parlement Européen ? Le Conseil Communal des enfants te propose de l'accompagner le 25 mai prochain à Bruxelles.

Inscriptions : atl@burdinne.be ou 085/51.97.19



À LA RECHERCHE D'UN JOB D'ÉTUDIANT ? DEVIENS L'UN DE NOS SUPERS ANIMATEURS

- Tu es âgé de 17 ans ou plus
- Tu aimes travailler avec les enfants
- Tu es motivé
- Tu as de l'imagination
- Tu es disponible pendant les congés scolaires ?

N'attends plus, prends contact avec
notre service ATL 085/51.97.19 ou atl@burdinne.be

ECOLE COMMUNALE DE MARNEFFE

UNE BOITES À LIVRES POUR LES ÉLÈVES

Il y a quelques mois, les élèves de l'école communale de Marneffe ont inauguré la nouvelle boîte à livres de l'école.

Cela faisait plusieurs années qu'ils attendaient de concrétiser ce beau projet. En effet, l'idée avait commencé à germer dans la tête d'une enseignante de l'école. Trouvant le projet sympathique, Lionel Motch, un papa d'élève, avait proposé de construire et d'offrir la boîte à livres à l'école.

Aujourd'hui, elle est là ! Elle est magnifique, et ce sont les élèves de 4ème année qui ont eu le privilège de la placer sur le mur de l'école, avec les explications de Lionel.

Dès à présent, les élèves qui voudront emprunter, déposer ou simplement lire un livre pendant la récréation pourront se rendre dans la petite cour où se trouve la boîte à livres.



Si vous avez des livres pour enfants dont vous n'avez plus l'utilité, n'hésitez pas à proposer à un élève de l'école de les amener pour la boîte à livres ! Ensemble, faisons vivre ce beau projet !

À LA RECHERCHE D'UN JOB D'ÉTUDIANT ? PARTICIPE À ÉTÉ SOLIDAIRE !

Cette année, la commune de Burdinne renouvelle son partenariat avec Été Solidaire.

L'Opération permet aux jeunes d'être sensibilisés à la solidarité, de réaliser des travaux d'utilité publique et de rendre service à la population dans leur commune pendant les vacances d'été, moyennant rétribution.

Tu es intéressé par cette initiative ? Tu as entre 15 et 21 ans ? Tu es disponible du 15 au 26 juillet ?

Transmets nous ton CV par mail à l'adresse atl@burdinne.be

VOUS AVEZ BESOIN D'AIDE POUR VOS PETITS TRAVAUX ? PARTICIPEZ À ÉTÉ SOLIDAIRE !

Vous êtes une personne isolée, âgée ou à mobilité réduite ?

Vous avez des petits travaux domestiques extérieurs à réaliser ?
Vous avez envie de rompre votre solitude en recevant l'aide bénévole d'un jeune ?

Contactez-nous : atl@burdinne.be ou 085/51.97.19

ÉTÉ SOLIDAIRE 2024
JE SUIS PARTENAIRE...

LES ACTIONS DU PAEDC

PLAN D' ACTIONS POUR L'ÉNERGIE ET LE CLIMAT

LE SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE ET LE SOLAIRE THERMIQUE DES BÂTIMENTS COMMUNAUX

Une installation photovoltaïque à l'école de Marneffe



L'école de Marneffe bénéficie depuis fin octobre 2023 d'une installation photovoltaïque sur sa toiture afin de diminuer ses charges en électricité tout en utilisant une énergie renouvelable. Cette installation comporte 32 panneaux de 400 Wc orientés sud-est, avec un onduleur de 10 kVA, dont la production attendue est de 12.800 kwh compensant ainsi la consommation électrique annuelle de l'école.

L'école produit également son eau chaude sanitaire via 3 panneaux solaires thermiques et un ballon d'une contenance de 480 litres.

Et les autres bâtiments communaux ?

L'administration est équipée d'une installation solaire photovoltaïque de 5 kWc couvrant plus de 75 % de la consommation électrique.

Le bâtiment de la Garderie des Tout-Petits/Ecole de Marneffe est équipé d'une installation photovoltaïque de 7.36 kWc, rendant la consommation électrique annuelle nulle, ainsi que d'une installation solaire thermique composée de 2 panneaux pour un ballon d'eau chaude de 200 litres.

Le hall technique d'Oteppe possède une installation de 10 kWc en toiture, répartie sur 2 onduleurs et produit toute l'électricité nécessaire à son fonctionnement et au chauffage des locaux par pompes à chaleur.

Avec ces installations, ce sont des bâtiments communaux qui produisent une électricité et du chauffage d'eau de façon renouvelable et contribuent ainsi à diminuer les émissions de gaz à effet de serre du territoire de la commune, ainsi que la charge financière liées aux énergies.

PRIMES COMMUNALES ÉNERGIE : NOUVEAU RÈGLEMENT

L'audit énergétique et de nombreux travaux, couverts par une prime régionale, sont également soutenus par la commune.

Quels travaux sont concernés ? Audit énergétique et travaux couverts par la prime Habitat, par la prime Toiture et Petits travaux, par la prime Appareil de chauffage et d'eau sanitaire, par la prime Equipements de domotique

Conditions ? Obtenir la prime de la Région wallonne et introduire votre demande dans les 6 mois de cette notification via le formulaire disponible sur le site communal ou via l'e-guichet.

Montant ? 20 % de la prime régionale notifiée, calculé en fonction de la catégorie des revenus du ménages du demandeur

Plafond ? En fonction de la catégorie de revenus du ménage prise en compte et indiquée sur la notification d'octroi de la Région. Catégorie 1: 2.400 € / Catégorie 2: 1.600 € / Catégorie 3: 1.200 € / Catégorie 4: 800 € / Catégorie 5: 400 €

NOUVELLE PRIME COMMUNALE : EPURATION INDIVIDUELLE

En séance du 19 mars 2024, le Conseil communal a voté un nouveau règlement d'épuration individuelle en faveur d'une prime communale complémentaire à la prime de la Société Publique de la Gestion de l'Eau (SPGE) pour la mise en place ou la réhabilitation d'une station d'épuration individuelle sur le territoire communal, afin d'améliorer la qualité des eaux usées domestiques rejetées dans l'environnement.

Conditions ? Obtenir la prime de la SPGE (info : www.gpaa.be/citoyen) et rentrer votre demande dans les 6 mois de la notification d'octroi de la SPGE via le formulaire papier ou via l'e-guichet communal

Montant de la prime communale ? 20 % de la prime SPGE multiplié par le coefficient applicable en fonction des revenus de référence du ménage du demandeur.

Toutes les informations sur les primes sont disponibles sur le site communal ou sur simple demande auprès du service Energie de la commune.

Fête du PARC NATUREL & Cie

29 JUIN

BURDINNE MAISON DU PARC NATUREL

ANIMATIONS
POUR ENFANTS
BALADES
VISITES
PRODUCTEURS
LOCAUX
BAR
PETITE RESTAURATION
BALADE NOCTURNE
SOIRÉE FESTIVE

De 11h à 23h



MOIS DU SPORT

QUEL EST LE PROGRAMME ?

JEUDI 09/05 RUN & BIKE

Run & Bike organisé au profit du Télévie.

Rendez-vous le jeudi de l'Ascension à la Ferme de la Grosse Tour.

Au programme 3 boucles :

- 5 km : Enfants (duo d'enfants ou duo enfant-parent)
- 10 km
- 21 km

Toutes les boucles démarreront à 10h00 depuis la Ferme de la Grosse Tour.

**Inscription par mail à l'adresse :
runbikeburdinne@gmail.com**

Bénéficiez de 5€ de réduction pour les préinscriptions, soit 20€ pour les duos adultes, € pour les duos adulte - enfants, 10 € pour les duos enfants

SAMEDI 18/05 DESCENTE DE LA LESSE

Descente de la Lesse entre Burdinnois.

Parcours de 21 km, participation : 25€

Rendez-vous le 18 mai à 9h00 au terrain de Football de Burdinne. Retour prévu vers 18h.

**Inscriptions obligatoires
adl@burdinne.be ou
085/51.97.18**

LUNDI 20/05 MARCHE ADEPS

Marche ADEPS organisée par le comité de parents de l'école maternelle de Marneffe.

Départ de la place Joseph Wauters.

DIMANCHE 26/05 MARCHE ADEPS

Marche ADEPS organisée par le tennis de table.

Départ depuis la Ferme de la Grosse Tour.

DIMANCHE 26/05 JOURNÉE MULTISPORTS & MÉRITES SPORTIFS

Journée Multisports à Burdinne.

Au programme : tournoi de foot enfants (U7 et U10), olympiades en famille, tournoi de pétanque, remise des mérites sportifs
Bar et restauration tout au long de la journée.

**Inscriptions pour les activités : adl@burdinne.be
ou 085/51.97.18**

VENDREDI 31/05 JOURNÉE SPORTIVE À L'ÉCOLE DE MARNEFFE

**Vous avez réalisé ou vous connaissez un proche qui a réalisé une belle saison sportive ? Faites le nous savoir en nous communiquant votre/son palmarès :
adl@burdinne.be ou 085/51.97.18**

JEUDI 09/05



UN &

BIKE

DE LA BURDINALE

3 BOUCLES : 5 KM (Enfants), 10 KM et 21 KM

AU PROFIT DU 



CYCLES
MUSELLE

trakks
running | trail | outdoor

Beer' d'inn
& son festival
de saveurs

SAMEDI 27 AVRIL - 15H00 À 22H00
DIMANCHE 28 AVRIL - 14H00 À 20H00
A LA FERME DE LA GROSSE TOUR

ENTRÉE
GRATUITE

LES PROCHAINES ACTIVITÉS À BLOQUER DANS VOS AGENDAS



MOIS DU SPORT

Info en page 12



ATELIER MOBITIC

Contact : Marine Hiclet

085/51.97.18



BARBECUE DU PATRO

Contact : Laurence Delier

0472/23.25.18



ATELIER COMPOST

Contact : Marine Hiclet

085/51.97.18



APERO DES BURDINNOIS

Contact : Marine Hiclet

085/51.97.18

Tenez vous informé via
notre site internet : www.burdinne.be
ou notre page Facebook : *Commune de Burdinne*

SERVICES COMMUNAUX

CPAS

cpas@burdinne.be - 085/51.97.30

POLICE

019/65.95.00 - uniquement sur rendez-vous

AGENCE LOCALE POUR L'EMPLOI

Marie DEGROOT

ale@burdinne.be - 085/51.97.12

Permanence le vendredi de 9h à 12h00 -

Vendredi après-midi sur rendez-vous